



Projet Régional de Santé : Rappel du calendrier de la consultation

La procédure de consultation – Rappel du cadre réglementaire

Art. R. 1434-1. – I. du code de la santé publique

Un PRS arrêté par le DG ARS après avis :

- de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie
- du préfet de région
- des collectivités territoriales de la région
- du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé

Le délai pour rendre l'avis est de **trois mois** pour la révision à cinq ans.

Un avis de consultation publié au RAA avec le projet de PRS, le 20 février 2018

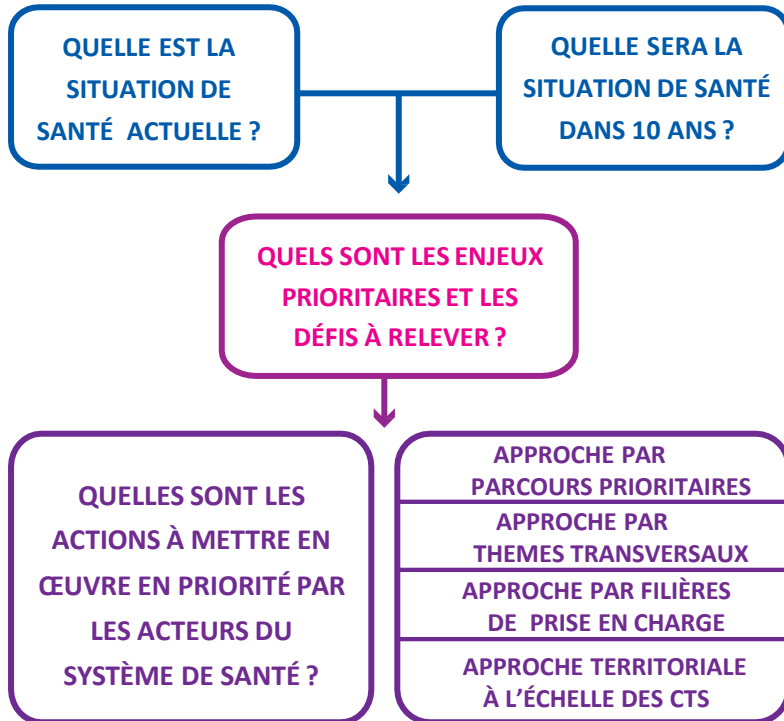
A défaut d'avis émis dans ces délais à compter de la publication de l'avis de consultation sous forme électronique au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, l'avis est réputé rendu.



Le Projet Régional de Santé

Pour la santé de 6 millions de personnes en Occitanie

Le PRS Occitanie : une construction régionale partagée en cohérence avec la Stratégie Nationale de Santé



① BILAN ET PERSPECTIVES

② ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES

③ PRIORITÉS ET PROJETS À DECLINER DANS DES FEUILLES DE ROUTE



Un constat : Une région marquée par de nombreux contrastes (1/2)

Un territoire vaste avec une faible densité de population



- La région Occitanie est la **deuxième plus vaste région de France**
- Elle se compose de **13 départements** et **4 565 communes**
- La densité de population atteint **77 habitants au km²** contre 117 habitants au km² en France métropolitaine

Une croissance démographique dynamique et durable



- Entre 2007 et 2012, le solde migratoire s'élève à **40 400 personnes/an**
- Le solde naturel est également positif : + **10 700 personnes/an**
- Cette croissance démographique provient essentiellement de **l'attractivité** de la région

Une forte part de population âgée et dépendante



- La région Occitanie est un peu **plus âgée que l'ensemble du pays**
- Les **habitants de 65 ans et plus** y représentent **19,8%** de la population contre 17,1% pour la métropole
- **La part des bénéficiaires de l'APA est supérieure de 2,8 points** à la moyenne métropolitaine

Un constat : Une région marquée par de nombreux contrastes (2/2)

Une personne sur six en situation de pauvreté



- La région regroupe **4 des 10 départements les plus pauvres**
- Il existe de **fortes disparités concernant les taux de pauvreté**
- Les espaces ruraux éloignés des centres d'emplois et des grands pôles urbains concentrent le plus de pauvreté

De bons indicateurs de santé malgré des disparités



- L'Occitanie est au **5^{ème} rang des régions à faible mortalité prématurée**
- Ce constat est **favorable en moyenne** mais les disparités territoriales sont marquées
- Une **corrélation forte** est observée entre la part de la population de **moins de 65 ans sous le seuil de pauvreté** et la **mortalité prématurée**

Une importante offre de soins inégalement répartie



- Les **densités régionales des professions médicales et paramédicales** sont parmi **les plus élevées de l'Hexagone**
- Le territoire connaît une **forte variabilité des dépenses en ambulatoire**
- **L'offre de soin est inégalement répartie sur le territoire**, notamment en ce qui concerne les SSIAD et les EHPAD

Une ambition : mieux répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables

« Au regard des caractéristiques de la région Occitanie, l'ambition portée par l'ARS est de **MOBILISER les acteurs de santé et ses partenaires** pour davantage **prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables** et **d'AGIR PLUS EFFICACEMENT**, pour réduire les inégalités de santé ou a minima, ne pas les aggraver »



La protection de la personne en situation de vulnérabilité comme préoccupation éthique



Prendre en compte la question des inégalités sociales et territoriales dans chacune de nos actions



Une approche renouvelée du rôle des soins primaires et de la prévention

5 engagements à tenir pour réaliser nos actions



1. Développer le dépistage, le repérage et l'accompagnement précoce

2. Accompagner la personne pour lui permettre d'être actrice de sa santé

5. Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et des accompagnements

3. Améliorer l'organisation des services de santé pour une accessibilité renforcée

4. Renforcer la coordination des acteurs pour des prises en charge adaptées

5 clés pour réussir (1/2)

Le déploiement du PRS dans tous les territoires



« Porter les projets du PRS **dans tous les territoires** en prenant en compte leurs **spécificités** et en **mobilisant au mieux leurs ressources** »

Les synergies partenariales



« Susciter des **partenariats opérationnels plus efficaces**, inscrits dans la durée, pour une véritable synergie « d'action santé » au profit de la population »

L'innovation en santé



« Accompagner les innovations en santé **vectrices de la transformation de notre système de santé**, en fonction de leurs capacités à répondre à la demande sociale mais aussi, dans la **limite de leur soutenabilité financière** »

5 clés pour réussir (2/2)



Prendre soin de ceux
qui soignent et
accompagnent



« Parce que la **qualité du service rendu** est aussi liée aux conditions d'intervention et d'exercice des professionnels de santé, porter une attention toute particulière sur leur **qualité de vie au travail** »

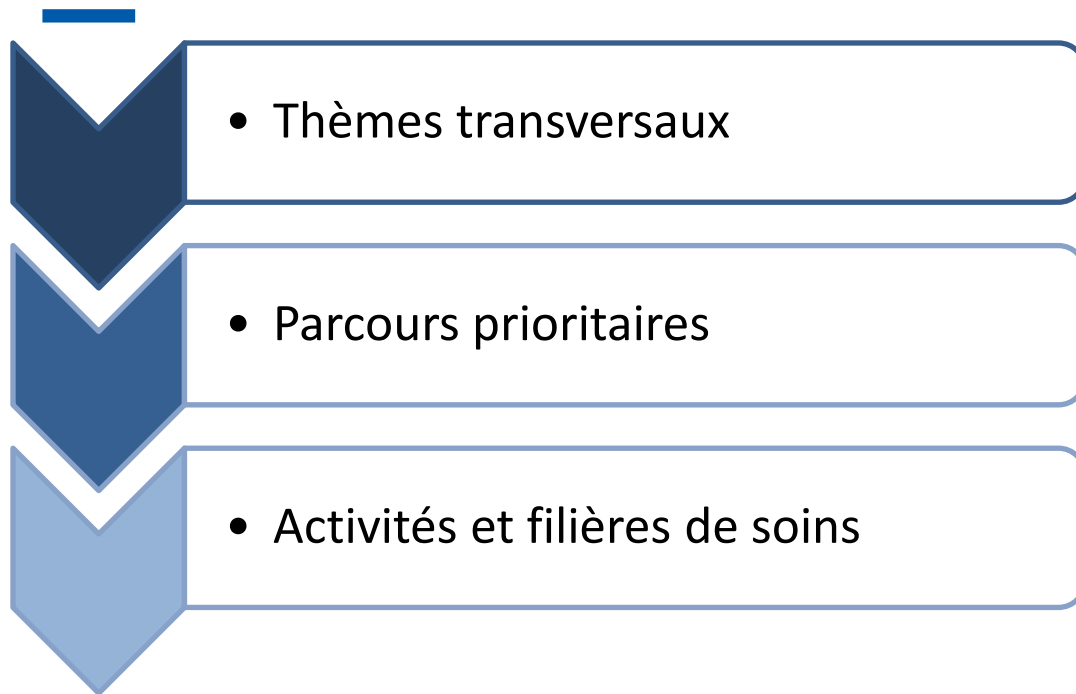


Le pilotage et
l'évaluation



« Piloter la mise en œuvre du PRS et **évaluer l'efficacité** de notre action »

Une vision d'ensemble du Schéma Régional de Santé



Le Schéma Régional de Santé

Place et droits des usagers



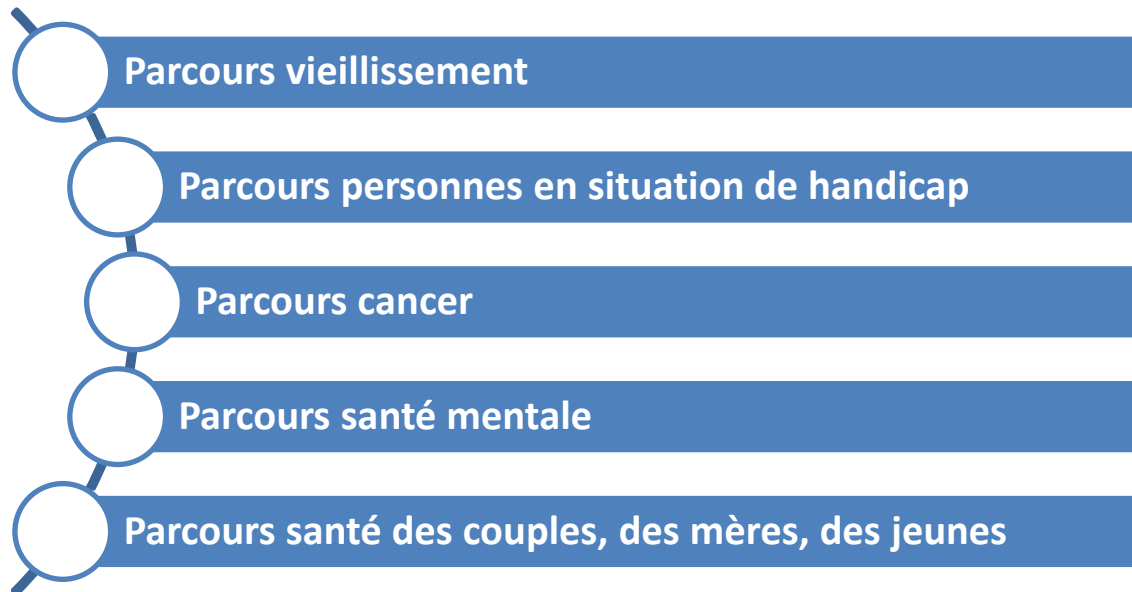
Promouvoir un partenariat soignant-soigné de qualité, pour permettre à l'utilisateur d'être acteur de sa santé

Le partenariat de soins est une coopération entre le patient et ses proches et les intervenants de la santé, dans un objectif de réalisation du projet de vie du patient.

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Engager tous les professionnels de santé dans le partenariat soignant – soigné | <ul style="list-style-type: none">• Accroître la connaissance et la compréhension des usagers concernant les prises en charge qui leur sont proposées | <ul style="list-style-type: none">• Impliquer plus étroitement les patients partenaires au sein de notre système de santé |
|--|---|---|

Une vision d'ensemble du Schéma Régional de Santé

Les parcours prioritaires



Le Schéma Régional de Santé : Les enjeux des parcours prioritaires

Parcours vieillissement

Au domicile

Intervenir en amont dès le domicile pour retarder l'entrée en institution ou proposer des modalités plus progressives

En établissements
sanitaires

Améliorer les conditions d'admission et de séjour

En établissements
médico sociaux

Favoriser une réponse plus adaptée aux besoins des personnes présentant des troubles du comportement et des personnes handicapées vieillissantes

Le Schéma Régional de Santé : Les projets structurants associés



Parcours vieillissement

Au domicile



Concourir au repérage précoce, à l'évaluation de la fragilité et aux actions de prévention de la perte d'autonomie

Favoriser le soutien aux aidants et l'accès à des prises en charge renforcées, alternatives et séquentielles

En établissements
sanitaires



Éviter le recours inapproprié aux services de médecine d'urgence par les EHPAD

Prévenir la iatrogénie de la personne âgée en établissement de santé

En établissements
médico-sociaux

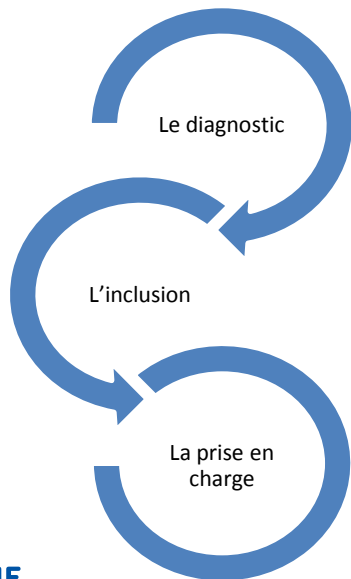


Améliorer la réponse en EHPAD aux besoins des personnes ayant des troubles du comportement

Adapter la prise en charge aux besoins des personnes handicapées vieillissantes

Le Schéma Régional de Santé : Les enjeux des parcours prioritaires

Parcours personnes en situation de handicap



Le diagnostic

Améliorer la précocité du diagnostic et l'accompagnement de la personne en situation de handicap et de sa famille

L'inclusion

Favoriser l'inclusion et l'accès aux soins somatiques

La prise en charge

Promouvoir des dispositifs d'accompagnements coordonnés aux étapes charnières du parcours de vie

Le Schéma Régional de Santé : Les projets structurants associés



Parcours personnes en situation de handicap

Le diagnostic

- Améliorer le repérage et la prise en charge précoce des enfants et adolescents dans les CAMSP, CMPP et CMP
- Développer des programmes d'accompagnement destinés aux familles et aux aidants

L'inclusion

- Déployer des dispositifs et des outils facilitant l'accès aux soins des personnes en situation de handicap
- Développer les dispositifs de scolarisation et d'enseignement

La prise en charge

- Créer et identifier des structures de répit
- Faciliter les échanges entre les familles et les professionnels dans le parcours de vie des PH

Le Schéma Régional de Santé : Les enjeux des parcours prioritaires

Parcours santé mentale

Le diagnostic

Améliorer le diagnostic précoce et renforcer la prise en charge des troubles psychiatriques chez les enfants et adolescents

La coordination

Renforcer l'action conjointe des professionnels autour du patient par l'intégration des services d'aide et de soins en santé mentale.
Favoriser l'accès de l'utilisateur aux dispositifs innovants en santé mentale

L'adaptation
des prises en
charge

Renforcer la prise en charge psychiatrique des personnes détenues

Le Schéma Régional de Santé : Les projets structurants associés



Parcours santé mentale

Le diagnostic

Etendre les dispositifs de soutien aux aidants et à la parentalité

Etendre les équipes mobiles adolescents complexes

La coordination

Accentuer la collaboration entre les médecins généralistes et les équipes spécialisées de la psychiatrie

Promouvoir la réhabilitation psycho sociale

L'adaptation des prises en charge

Etablir des règles de bonnes pratiques d'isolement et de contention

Renforcer le dépistage des facteurs de risques psychiatriques de radicalisation

Pour tout savoir sur le PRS,
Rendez-vous sur le site :
<https://prs.occitanie-sante.fr/>

“
Merci,
De votre
attention.”

